



3093 - Faut-il changer son nom après sa conversion à l'Islam pour lui permettre de faire le pèlerinage à La Mecque ?

question

Je me suis convertie à l'Islam depuis quelques temps. Et j'ai appris que je ne pourrais effectuer les rites avant de remplacer mon nom chrétien par un nom musulman. Est-ce exact ? Devrais-je changer mes papiers d'identité comme le passeport et d'autres aussi... ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Sur le plan religieux, la validité du pèlerinage n'a aucun rapport avec le nom de la personne. Si votre ancien nom ne comporte rien qui soit légalement à éviter, il vous est permis de le maintenir. Si vous pouvez adopter un nom arabe religieusement acceptable et qui a une bonne signification, c'est beaucoup mieux. Se référer à la question n° [1692](#).

Sur le plan officiel, il vous suffit de vous adresser à l'Ambassade pour demander un visa Hadj, après vous avoir fait délivrer par le centre islamique un certificat qui atteste votre conversion à l'Islam. Vous ne rencontrerez aucun obstacle vous empêchant d'aller accomplir le pèlerinage. Vous devriez veiller à l'accomplissement du hadj et de la Oumra dans les plus brefs délais en vous faisant accompagner par un proche parent musulman. Se référer à la question n° [22369](#). Allah est le garant de l'assistance.